



المجمع الصناعي لإسمنت الجزائر
GROUPE INDUSTRIEL DES CIMENTS D'ALGERIE
SOCIÉTÉ DES CIMENTS DE HAMMA BOUZIANE
« S.C.H.B »

ش.ذ.أ. - رأسمالها الاجتماعي : 2.200.000.000 DA SPA au capital social de :

N° Identification Fiscale : 0998 2500 6224 525 N° Article d'Imposition : 25 020 1981 71 N° Registre de Commerce : 98B0062245

Société des Ciments de Hamma Bouziane- SCHB
Appel d'Offres National Ouvert avec exigences
de capacités minimales
N° 01 / SCDA / SCHB / 2025

S.C.H.B
Direction Générale
Secrétariat de la Commission
des Achats



Cahier Des Charges

Fourniture, Supervision de montage & Mise en service de

Deux (02) Moteurs Electriques à cage.

Puissances : 600 KW et 850 KW

Pour la Société des Ciments Hamma Bouziane (S.C.H.B)

Société des Ciments de Hamma Bouziane

- SCHB -

Comité AD - HOC

Exercice 2025

Date de parution	03 MARS 2025
Date limite de dépôt	01 AVR. 2025
Date d'ouverture des plis	01 AVR. 2025

Sommaire

- ARTICLE 01 : OBJET
- ARTICLE 02 : TEXTES DE REFERENCES ET MODE DE PASSATION.
- ARTICLE 03 : CONDITIONS DE PARTICIPATION.
- ARTICLE 04 : ETENDUE DE LA FOURNITURE.
- ARTICLE 05 : OBLIGATIONS DU SOUMISSIONNAIRE.
- ARTICLE 06 : OBLIGATIONS DU CLIENT.
- ARTICLE 07 : VISITES DES LIEUX
- ARTICLE 08 : RETRAIT DU CAHIER DES CHARGES.
- ARTICLE 09 : ECLAIRCISSEMENT AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES.
- ARTICLE 10 : CONSISTANCE DE LA SOUMISSION.
- ARTICLE 11 : DELAIS DE REMISE DES OFFRES ET OUVERTURE DES PLIS.
- ARTICLE 12 : DELAIS CONTRACTUELS.
- ARTICLE 13 : DOCUMENTS DE RECEVABILITE.
- ARTICLE 14 : CRITERES D'EVALUATION ET DE CHOIX.
- ARTICLE 15 : DOCUMENTS ET CONDITIONS D'EXPEDITIONS.
- ARTICLE 16 : EMBALLAGE, CONDITIONNEMENT ET MARQUAGE.
- ARTICLE 17 : TRANSPORT ET ASSURANCES.
- ARTICLE 18 : PENALITES DE RETARD.
- ARTICLE 19 : RECEPTION DE CONFORMITE.
- ARTICLE 20 : MISE EN SERVICE ET RECEPTION PROVISOIRE.
- ARTICLE 21 : GARANTIES.
- ARTICLE 22 : RECEPTION DEFINITIVE.
- ARTICLE 23 : MODALITES DE PAIEMENT.
- ARTICLE 24 : IMPOTS ET TAXES.
- ARTICLE 25 : REGLEMENT DES LITIGES.
- ARTICLE 26 : CAS DE FORCE MAJEURE.
- ARTICLE 27 : RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT, SANTE ET SECURITE.
- ARTICLE 28 : LANGUE
- ARTICLE 29 : ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES.
- ARTICLE 30 : ATTRIBUTION PROVISOIRE.
- ARTICLE 31 : POSSIBILITE D'INTRODUIRE DES RECOURS.
- ARTICLE 32 : ATTRIBUTION DEFINITIVE.

S.C.H.B
Direction Générale
Secretariat de la Commission
des Achats

Annexes

- ✓ **Annexe 01** : Lettre de soumission.
- ✓ **Annexe 02** : Déclaration à souscrire.
- ✓ **Annexe 03** : Déclaration de probité.
- ✓ **Annexe 04** : Attestation de Délégation de pouvoir.
- ✓ **Annexe 05** : Fiche d'identification du soumissionnaire.
- ✓ **Annexe 06** : Model de l'offre financière.
- ✓ **Annexe 07** : Caractéristiques techniques et plans d'encombrement des moteurs.
- ✓ **Annexe 08** : Questionnaire technique.

Société des Ciments de Hamma Bouziane
- SCHB -
Comité AD - HOC

ARTICLE 01 : OBJET

Le présent cahier des charges a pour objet de définir les termes et les conditions auxquels le soumissionnaire doit se conformer en vue de la fourniture, la supervision de montage et de mise en service de Deux Moteurs électriques ;

- **Lot 01** : Un (01) Moteur électrique à cage d'une puissance de 600 kW, asynchrone, démarrage direct pour entrainement Concasseur Sécheur.
- **Lot 02** : Un (01) Moteur électrique à cage d'une puissance de 850 kW, asynchrone, démarrage direct pour entrainement VENCON (Ventilateur du concasseur).

Selon les spécifications techniques et les plans d'encombrements, détaillés en annexes.

ARTICLE 02 : TEXTES DE REFERENCES & MODE DE PASSATION DE L'ACHAT

Le présent cahier des charges est régi par les dispositions de la Procédure des Achats de (L'EPE-SPA- Société des Ciments Hamma Bouziane- S.C.H.B, Filiale du Groupe G.I.C.A).

Le mode de passation du présent cahier des charges est l'appel d'offres national ouvert avec exigences de capacités minimales.

ARTICLE 03 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour la fourniture objet du présent cahier des charges, seuls :

- Les Fabricants ;
- les représentants exclusifs, ayant les capacités techniques et financières nécessaires, peuvent participer à cette soumission.

Sont exclus de la participation à cet appel d'offres :

- Les entreprises en état de liquidation des biens ou de redressement judiciaire et les personnes physiques dont la faillite personnelle a été prononcée.
- Les entreprises constituées d'ex-employés du Groupe « GICA » et ses filiales ayant quittés leurs fonctions depuis une période inférieure à quatre (4) années.
- Les entreprises qui se sont désistées après attribution d'un achat auprès des filiales du groupe GICA.
- Les entreprises qui ont manqués à leurs obligations contractuelles ayant donné lieu à une résiliation de leurs achat torts exclusifs envers les filiales du groupe GICA.
- Les entreprises inscrites au fichier national des fraudeurs, auteurs d'infractions graves aux législations et réglementations fiscales, douanière et commerciale.
- Les entreprises qui ont fourni délibérément des informations qui sont avérés inexacts.
- Les entreprises qui commettent des manœuvres frauduleuses à travers notamment :
 - Une présentation erronée des faits afin d'influer sur le processus de passation de l'achat

Société des Ciments de Hamma Bouziane

- SCHB -

Comité AD - HOC

S.C.H.B.
Direction Générale
Secretariat de la Commission
des Achats

- Une entente illicite avec un ou plusieurs autres soumissionnaires au préjudice de la structure contractant.
- A l'origine d'une tentative de quelque nature qu'elle soit visant à influencer sur l'évaluation et la décision d'attribution des achats.
- Les entreprises qui ont fait l'objet d'un jugement ayant autorité de la chose jugée et constatant un délit affectant leur probité professionnelle.
- Les entreprises qui ne justifient pas du dépôt légal de leurs comptes sociaux.
- Les entreprises qui ne sont pas en règle avec leurs obligations fiscales et parafiscales.
- Les entreprises qui ont fait l'objet d'une condamnation pour infraction grave à la législation du travail et de la sécurité sociale.
- Les entreprises qui se sont désistés pendant la durée de validité des offres sans motif valable.
- Les entreprises qui ont été inscrites sur la liste des opérateurs économiques exclus de participer aux marchés du Groupe GICA.
- Les entreprises qui ont été partie d'un contentieux les opposant à l'une des filiales du Groupe GICA.
- Les entreprises ayant fait une fausse déclaration.

S.C.H.B
Direction Générale
Secrétariat de la Commission
des Achats

ARTICLE 04 : ETENDUE DU MARCHÉ

L'étendue consiste en :

1. Fourniture :

- **Lot 01** : Un (01) Moteur électrique à cage d'une puissance de 600 kW, asynchrone, démarrage direct pour entraînement concasseur Sécheur (Voir caractéristiques et plan d'encombrement, indiqués en annexe 07) avec Un jeu de roulement (coté accouplement et côté opposé accouplement).
- **Lot 02** : Un (01) Moteur électrique à cage d'une puissance de 850 kW, asynchrone, démarrage direct pour entraînement VENCON (Ventilateur du concasseur). (Voir caractéristiques et plan d'encombrement, indiqués en annexe 07) avec Un jeu de roulement (Coté accouplement et côté opposé accouplement).

2. Prestations :

Supervision de montage, et de mise en service de la fourniture.

- Les soumissionnaires peuvent soumissionner pour un (01) ou (02) lots.**
- Les variantes ne sont pas acceptées.**

Société des Ciments de Hamma Bouziane

- SCHB -

Comité AD - HOC

ARTICLE 05 : OBLIGATIONS DU SOUMISSIONNAIRE

Le soumissionnaire retenu s'engage à :

- Procéder à la livraison de la fourniture, selon les exigences du présent cahier des charges.
- Fournir, pour chaque lot, un moteur neuf, de dernière génération en respectant les caractéristiques et les spécifications techniques et plans d'encombrement indiqués en annexes.
- Indiquer l'origine de la fourniture.
- Superviser les travaux de montage et de câblage des moteurs.
- Procéder aux essais de mise en service à vide et en charge de la fourniture.
- Les fournitures objet du présent cahier des charges doivent se monter en lieu et place de L'existant.
- La prise en charge de tous les frais du technicien qui sera chargé de la supervision du montage et de la mise en service des fournitures.
- Assurer un service après-vente dix (10) ans au minimum après la réception définitive.
- Fournir la documentation technique en langue française comportant.
 - Manuels d'emploi,
 - Manuels d'entretien et de maintenance,
 - Catalogue des défauts de fonctionnement et conseils de dépannage,
 - Catalogue de la pièce de rechange,

S.C.H.B
Direction Générale
Secrétariat de la Commission
des Achats

ARTICLE 06 : OBLIGATIONS DU CLIENT

La SCHB s'engage :

- A mettre à la disposition du soumissionnaire la documentation technique existante en relation du moteur fourni et à l'organe entraîné.
- A réaliser sous la supervision du fournisseur les travaux de montage, de câblage et participer aux essais de mise en service.

ARTICLE 07 : VISITE DES LIEUX

La visite des lieux, par les soumissionnaires, est obligatoire avant toute offre, pour examiner et réunir tous les renseignements qui pourraient être utiles et nécessaires pour la préparation de leurs offres en conséquence.

Les dépenses résultantes de cette visite seront à la charge du soumissionnaire.

Pour l'organisation des visites, le soumissionnaire peut contacter Le Département Etude et Réalisation de la SCHB par :

Fax : 213 (31) 90 66 23

Tél. : 213 (31) 90 68 45

Société des Ciments de Hamma Bouziane

- SCHB -

Comité AD - HOC

E-mail : contacts.schbunite@schb.dz

Cette visite sera organisée conjointement avec la Société des Ciments de Hamma Bouziane et sera sanctionnée par un PV de visite signé par les deux parties.

ARTICLE 08 : RETRAIT DU CAHIER DES CHARGES.

Le retrait du présent cahier des charges peut se faire de deux façons comme suit :

- Auprès du secrétariat de la commission des achats de la Société des Ciments de Hamma Bouziane, par le soumissionnaire ou son représentant dûment mandaté, contre le paiement d'une somme de Cinquante mille dinars (**50.000,00 DA**).
- Ou bien, du site de la société des ciments de Hamma Bouziane (www.schb.dz), en téléchargeant le cahier des charges, contre le paiement par virement au compte bancaire de la SCHB d'une somme de cinquante mille dinars (50.000,00 DA).
 - **Compte bancaire : S.C.H.B Constantine**
 - **IBAN DZ5500200110110220004511**
 - **Agence CONSTANTINE EL BEY UV 7 Nouvelle ville Ali Mendjli Constantine**
 - **Swift/Bic BEXADZAL**

Le soumissionnaire ou son mandataire doit mentionner lors du retrait du cahier des charges les informations suivantes :

Raison sociale :

Nom et prénom du soumissionnaire/ mandataire :

Adresse :

Adresse Email :

Numéro de Téléphone.....

Numéro de fax.....

S.C.H.B
Direction Générale
Secrétariat de la Commission
des Achats

ARTICLE 09 : ECLAIRCISSEMENTS SUR L'APPEL D'OFFRES

Tout soumissionnaire désirant obtenir des éclaircissements sur le dossier d'appel d'offres peut introduire une demande au client, par écrit, envoyée à la Direction générale (secrétariat de la commission des achats) au plus tard sept jours avant la date limite de remise des offres, Le client répondra par écrit, dans un délai de trois jours.

La réponse doit être communiquée à tous les soumissionnaires

- ✓ Fax : 213 (031) 60 65 39
- ✓ Tél. : 213 (031) 60 65 43
- ✓ E-mail : contacts.schbdg@schb.dz

Société des Ciments de Hamma Bouziane

- SCHB -

Comité AD - HOC

ARTICLE 10 : CONSISTANCE DE LA SOUMISSION.

La soumission en un seul exemplaire original doit renfermer deux enveloppes N°1 et N°2 et devra être accompagnée des pièces exigibles et présentée dans les conditions décrites ci-dessous :

L'enveloppe N°1 « Offre Technique » doit renfermer les documents suivants :

1. L'offre technique proprement dite « **pour chaque lot** », établie conformément aux exigences du présent cahier des charges en insérant la réponse au questionnaire technique du lot considéré (voir annexe 08) dans l'offre technique.

2. Attestation de l'Origine de la fourniture,
3. Une copie du cahier des charges comportant le cachet humide de la société contractante paraphé par le soumissionnaire sur chaque page portant sur la dernière page la mention manuscrite « **Lu et accepté** » et signé par le soumissionnaire,
4. La fiche d'identification du soumissionnaire (selon modèle joint en annexe 05).
5. La déclaration de souscrire (selon modèle joint en annexe 02),
6. Une copie du pouvoir autorisant le signataire des lettres de soumission d'engager le soumissionnaire dans le cas où le signataire n'est pas le responsable statutaire (selon modèle joint en annexe 04),
7. La déclaration de probité (selon modèle joint en annexe 03),
8. Une copie de la quittance de paiement du retrait du cahier des charges ou l'ordre de virement au nom du soumissionnaire au profit de la SCHB,
9. Une copie du PV de visite,
10. Document attestant l'existence du service après-vente (SAV),
11. Une attestation indiquant la durée de garantie.
12. Tous les documents justifiant la qualification du soumissionnaire, ainsi que ses références et aptitudes professionnelles (liste des clients, attestations de bonnes exécutions, autres...),
13. Les documents sociétaires des soumissionnaires :
 - Copie registre de commerce électronique,
 - Copie du NIF électronique,
 - Copie du NIS,
 - Copie d'existence (C20),
 - Copie statuts à jour,
 - Copie des attestations de mise à jour CNAS - CASNOS,
 - Références bancaires,
 - Extrait de rôle,
 - Copie de bilans financiers certifiés (trois derniers exercices),
 - L'extrait du casier judiciaire du soumissionnaire lorsqu'il s'agit d'une personne physique, ou du gérant ou représentant légal de l'entreprise lorsqu'il s'agit d'une société.
 - Attestation de fabricant ou Lettre de représentativité délivrée par le fabricant,

S.C.H.B
 Direction Générale
 Secrétariat de la Commission
 des Achats

Société des Ciments de Hamma Bouziane

- SCHB -

Comité AD - HOC

Les documents ci-dessus doivent être en cours de validité.

L'Enveloppe N°02 » Offre Financière » :

Elle doit comporter les documents suivants :

1. Une lettre de soumission pour **chaque lot (séparément)**, dûment renseignée, signée, cachetée et portant la griffe du soumissionnaire selon modèle joint en annexe 01,
2. Facture pro-forma selon modèle joint en annexe 06.
3. Le délai de livraison de la fourniture.

Société des Ciments de Hamma Bouziane

- SCHB -

Comité AD - HOC

Les prix sont fermes, non révisables et non actualisables pour toute la durée de l'exécution du contrat.

Les deux enveloppes ci-dessus doivent être fermées, séparées et placées dans **UN PLI STRICTEMENT ANONYME** dûment fermé et ne portant que la mention :

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCES DE
CAPACITES MINIMALES
N°01/SCDA/SCHB/2025
- A NE PAS OUVRIR -**

Toute indication sur le pli anonyme permettant l'identification du soumissionnaire entraînera automatiquement le rejet de la soumission.

Ces offres doivent être déposées par les soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés, à l'adresse suivante :

**EPE / SPA SOCIETE DES CIMENTS DE HAMMA BOUZIANE (SCHB)
SECRETARIAT DE LA COMMISSION DES ACHATS
Z.I. Le Rhumel BOUSSOUF- CONSTANTINE — ALGERIE.**

S.C.H.B
Direction Générale
Secretariat de la Commission
des Achats

- Aucun pli ne devra être transmis par voie postale sous quelque forme que ce soit.
- TOUS LES DOCUMENTS DOIVENT ETRE SIGNES PAR LA PERSONNE HABILITEE A ENGAGER LA SOCIETE.

ARTICLE 11 : DELAIS DE REMISE DES OFFRES ET OUVERTURE DES PLIS.

Les soumissions doivent être déposées au plus tard à dix (10H 00'), **Trente (30)** jours calendaires à compter de la date de la première parution de l'avis d'appel d'offres dans la presse nationale et /ou le BOMOP. Dépassé ce délai, toute soumission sera automatiquement irrecevable.

L'ouverture des plis, se fera au siège de la SCHB Zone Industrielle Rhumel, Boussouf – Constantine- Algérie le même jour de la date limite de la remise des offres, à (11H 00'), en présence d'un huissier de justice et des soumissionnaires ou leurs représentants.

Si ce jour coïncide avec un jour de repos légal ou férié, la date limite de remise des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une durée de cent vingt (120) jours, après la date limite de réception des offres.

Les soumissionnaires ou leurs représentants doivent être muni de délégation de pouvoir pour pouvoir assister à l'ouverture des plis.

ARTICLE 12 : DELAIS CONTRACTUELS.

Le soumissionnaire doit spécifier dans son offre :

- Les délais de livraison de la fourniture.
- Le délai de garantie.

Société des Ciments de Hamma Bouziane
- SCHB -
Comité AD - HOC

ARTICLE 13 : DOCUMENTS DE RECEVABILITE

- Lettres de soumission (**pour chaque lot**) renseignées, signées et portant le cachet humide.
- La Déclaration à souscrire.
- Copie du cahier des charges comportant le cachet humide de la société contractante paraphée par le soumissionnaire sur chaque page et signé avec la mention « lu et accepté » sur la dernière page avec cachet humide.
- L'offre proprement dite.

S.C.H.B
Direction Générale
Secrétariat de la Commission
des Achats

ARTICLE 14 : CRITERES D'EVALUATION ET DE CHOIX.

L'évaluation, la notation et le choix du soumissionnaire se fera **lot par lot**. Sur la base des critères ci-après :

1. Critères techniques (60 points)

- 1.1 : Conformité au cahier des charges(05 points).
Toutes les clauses techniques, administratives et réglementaires doivent répondre aux exigences être du cahier des charges.
- 1.2 : Rendement énergétique(05 points).
Favoriser les moteurs de classe IE3 (Premium Efficiency) ou IE4 (Super Premium Efficiency). Le rendement affecte directement les coûts d'exploitation à long terme.
- 1.3 : Facteur de puissance(05 points).
Un facteur de puissance élevé (>0,85) est exigé.
- 1.4 : Degré de protection (IP).....(05 points).
Protection contre la poussière et l'eau (par exemple, IP55 ou IP65) pour garantir une utilisation dans des environnements difficiles.
- 1.5 : Garantie(20 points).
Durée de garantie (pièces, main-d'œuvre, dépannage, etc.). Une durée de garantie longue et complète (au moins 2 ans) est essentielle, le soumissionnaire peut proposer une durée de garantie plus longue et qui sera appréciée lors de l'évaluation.
- 1.6 : Références professionnelles(15 points).
Références du fabricant et retour d'expérience des clients (projets similaires, attestations de bonne exécution.).

- 1.7 : Qualité des matériaux et robustesse(05 points).
Durée de vie des roulements, classe d'isolation (F ou H), et résistance aux conditions d'exploitation (température, humidité, vibrations).

Note éliminatoire :

Les soumissionnaires ayant obtenus une note inférieure à 40 points / 60, dans l'évaluation technique, seront disqualifiés.

S.C.H.B
Direction Générale
Secrétariat de la Commission
des Achats

2. Critères financiers (40 points) :

- 2.1. Prix total proposé(35 points).
Évaluation des offres, y compris les coûts initiaux (prix du moteur, transport, assurances, prestations.....). Les moteurs compétitifs avec un bon rapport qualité-prix sont privilégiés.
- 2.2. Délai de livraison.....(05 points).
Respecter les délais contractuels.

Seules les offres financières, des soumissionnaires dont les offres techniquement retenues, seront traitées par la commission d'évaluation des offres.

La Note Globale : NG

La note globale : **NG= NT+NF**

Société des Ciments de Hamma Bouziane
- SCHB -
Comité AD - HOC

Le soumissionnaire ayant obtenu la meilleure note globale (NG) sera retenu.

Le soumissionnaire peut être attributaire d'un (01) ou deux (02) lots

Il est à préciser qu'aucune négociation avec les soumissionnaires n'est autorisée après l'ouverture des plis et durant l'évaluation des offres pour le choix du soumissionnaire retenu.

ARTICLE 15 : DOCUMENTS ET CONDITIONS D'EXPEDITION.

- Factures commerciales en Six (06) exemplaires originaux.
- Bons de livraisons.

ARTICLE 16 : EMBALLAGE, CONDITIONNEMENT ET MARQUAGE.

16.1. Emballage :

Le soumissionnaire s'engage à livrer les fournitures objet du présent cahier des charges dans un emballage étanche qui doit assurer la parfaite conservation des fournitures dans des conditions propres au stockage et transports.

L'emballage étant à la charge exclusive du fournisseur. Celui-ci demeure seul responsable des avaries occasionnées aux fournitures par défaut ou insuffisance de protection de l'emballage utilisé.

16.2. Marquage :

Le soumissionnaire doit utiliser un conditionnement et un marquage conformes à la nature de la fourniture. Il identifiera très clairement et d'une façon indélébile chaque colis expédié selon les informations indiquées dans le présent cahier des charges.

Le principe général des dispositions que le soumissionnaire doit prendre est qu'il ne puisse en aucun cas dégager sa responsabilité pour cause de détériorations dû à un manque de marquage, ou conditionnement insuffisant, au cours des différentes opérations jusqu'à la réception sur le site du client.

ARTICLE 17 – TRANSPORT ET ASSURANCES.**17.1. Transport :**

Le transport des fournitures se fera par le fournisseur sur le site de la SCHB, conformément au planning arrêté. L'expédition doit être accompagnée par les factures en six (06) exemplaires originaux et le bon de livraison (BL).

17.2. Assurances :**17.2.1. Assurance fournitures :**

L'assurance de la fourniture est à la charge du fournisseur depuis son site de livraison jusqu'au site de la SCHB.

17.2.2. Autres Assurances :

Le soumissionnaire devra souscrire une police d'assurance couvrant les risques liés à sa prestation et de son personnel intervenant sur le chantier dans le cadre du présent cahier des charges.

ARTICLE 18 : PENALITES DE RETARD.

Lorsque les délais de livraisons sont dépassés du fait du soumissionnaire retenu, celui-ci encourt une pénalité de retard par semaine, d'un pour cent (01%) du montant total de la fourniture, dans la limite de 05% du montant du marché, toute fois un délai de grâce de quinze (15) jours sera accordé.

ARTICLE 19 : RECEPTION DE CONFORMITE.

La réception de conformité physique de la fourniture objet du cahier des charges se fera sur le site de la SCHB au plus tard quinze (15) jours après la réception de la fourniture en présence du Soumissionnaire retenu ou son représentant dument mandaté, et sera sanctionnée par un Procès-verbal de réception de conformité, signé contradictoirement par les deux parties et dans lequel, seront consignées éventuellement les réserves formulées par la SCHB.

En cas d'absence du soumissionnaire retenu, préalablement invité, la SCHB peut procéder seule à la réception de conformité, cette dernière est réputée contradictoire avec le soumissionnaire retenu et sa responsabilité reste entièrement engagée.

Société des Ciments de Hamma Bouziane
- SCHB -
Comité AD - HOC

S.C.H.B
Direction Générale
Secrétariat de la Commission
des Achats

ARTICLE 20 : MISE EN SERVICE ET RECEPTION PROVISOIRE.

20.1 : Mise en service de la fourniture

Les essais de mise en service seront réalisés après la fin du montage.

Le Soumissionnaire retenu soumettra au Client, un protocole de réalisation des essais de mise en service, qui pourront commencer après accord préalable des deux parties sur les modalités de leurs réalisations.

A la fin des essais, il est élaboré un procès-verbal avec les résultats obtenus.

A ce procès-verbal, seront annexés tous les enregistrements effectués au cours de l'essai, convenablement signés par les représentants du Client et du Soumissionnaire retenu.

Les essais de mise en service visent à démontrer que l'installation atteint les paramètres de marche garantis, telles que spécifiées dans l'offre.

20.2 : Réception provisoire ;

La réception provisoire sera prononcée au plus tard, vingt (20) jours après la mise en service de la fourniture, elle fera l'objet d'un procès-verbal signé contradictoirement par les deux parties, sur lequel seront consignées les éventuelles réserves formulées par la SCHB.

La réception provisoire marque le début de la période de garantie.

SCHB
Direction Générale
Secrétariat de la Commission
des Achats

Société des Ciments de Hamma Bouziane

- SCHB -

Comité AD - HOC

ARTICLE 21 : GARANTIES

Il appartient au soumissionnaire de s'enquérir des conditions et éléments pouvant influencer sur son offre. L'énumération des spécifications techniques à observer n'enlève pas la responsabilité du soumissionnaire en ce qui concerne les garanties et n'est donnée qu'à titre d'information.

Le client exige une garantie, "**minimum**" sur les équipements fournis de **Deux (02) années**, à compter de la réception provisoire **et/ou**, au plus tard **trente-six (36) mois** après la date de réception de la fourniture sur site.

Le soumissionnaire peut proposer un délai de garantie **supérieur** et qui sera apprécié lors de l'évaluation technique de l'offre.

21-1 Garantie de bonne exécution :

Le soumissionnaire doit garantir l'ensemble de sa fourniture contre tout vice de conception ou de construction apparent ou caché, tout défaut des matériaux utilisés pour la fabrication des équipements par lui ou ses sous-traitants ainsi que contre toute erreur de montage imputable aux instructions erronées données par les superviseurs du soumissionnaire.

Pendant la période de garantie, le soumissionnaire remplacera à ses frais et sous sa responsabilité et dans les brefs délais, les matériels reconnus défectueux.

Si pendant les périodes de garantie une partie de l'installation se révèle défectueuse, le soumissionnaire procédera aux corrections nécessaires dès qu'il en aura connaissance.

Tous les frais résultants de cette correction seront à la charge du soumissionnaire.

Tout matériel remplacé sous le couvert de la garantie aura une garantie de durée égale à celle donnée pour le matériel d'origine.

21 -2 Garanties financières :

Une retenue de garantie de Dix (10) % est opérée du montant de la fourniture, libérable après la réception définitive.

ARTICLE 22 : RECEPTION DEFINITIVE.

La réception définitive a pour objet de constater que toutes les réserves formulées lors de la réception provisoire ou pendant la période de garantie ont été intégralement levées, Elle sera prononcée à l'issue de l'expiration de la période de garantie si aucune réserve ne subsiste.

La réception définitive est consignée sur un procès-verbal dûment signé par les deux parties. Cette réception entraîne la libération de la retenue de garantie et de bonne exécution.

ARTICLE 23 : MODALITES DE PAIEMENT.

Le paiement de la fourniture s'effectuera comme suit :

- 90% du montant global de la fourniture par virement bancaire, au plus tard 30 jours après la réception de la fourniture, sur la base de facture, du bon de livraison et du PV de réception de conformité.
- 10% du montant global de la fourniture au titre de retenue de garantie, par virement Bancaire, sur la base de facture et du PV de la Réception Définitive.

ARTICLE 24 : IMPOTS ET TAXES.

Chacune des deux parties s'acquittera des impôts, droits et taxes exigibles au titre du contrat qui sera élaboré suite au présent cahier des charges.

ARTICLE 25 : REGLEMENT DES LITIGES

En cas de différend, les deux parties doivent rechercher en premier lieu une solution à l'amiable. Si elles n'arrivent pas à s'entendre dans une période n'excédant pas un (01) mois après la naissance du différend, celui-ci sera tranché par le tribunal de Constantine territorialement compétant.

ARTICLE 26 : CAS DE FORCE MAJEURE.

On entend par force majeure tout acte événement imprévisible, irrésistible insurmontable, hors du contrôle des parties, tel que défini par le droit.

Société des Ciments de Hamma Bouziane
- SCHB -
Comité AD - HOC

S.C.H.B
Direction Générale
Secrétariat de la Commission
des Achats

Au cas où interviendrait un événement qui constituerait un cas de force majeure, les obligations de l'une ou des deux (02) parties affectées par la force majeure seraient prorogées automatiquement d'une durée égale au retard entraîné par la survenance du cas de force majeure.

Il reste entendu que cette prorogation n'entraînera pas de pénalités à la charge de la partie empêchée.

La partie qui invoque le cas de force majeure devra aussitôt après la survenance d'un cas de force majeure adresser une notification « express » à l'autre partie.

Cette notification devra être accompagnée de toutes les informations circonstanciées utiles et intervenir dans les quinze (15) jours calendaires suivants.

Tout retard pour cas de force majeure non notifié dans les conditions et forme ci-dessus ne sera en aucune façon retenu pour le décompte du délai contractuel, ni opposable.

Dans tous les cas, la partie concernée devra prendre toutes les dispositions utiles pour assurer dans les plus brefs délais la reprise normale de l'exécution des obligations affectées par le cas de force majeure.

Si la partie empêchée par un cas de force majeure estimait que le retard occasionné par la survenance de ce cas de force majeure est supérieur à la durée même du cas de force majeure, devra se rapprocher de l'autre partie pour arrêter en commun la durée du retard.

Si un cas de force majeure durait plus de trois (03) mois, les parties contractantes devraient se mettre d'accord pour l'exécution ultérieure du présent cahier des charges.

ARTICLE 27- RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT, SANTE ET SECURITE.

Le soumissionnaire doit tenir compte des normes en vigueur relatives à la protection de l'environnement, santé et sécurité de travail, liées aux équipements fournis et prestations objet du présent cahier des charges.

ARTICLE 28 : LANGUE.

L'offre, ainsi que tous les documents de l'appel d'offres, doivent être rédigés en langue française. La langue française sera également la langue utilisée pour les correspondances et toutes les réunions.

ARTICLE 29 : ANNULATION OU INFRUCTUOSITE DE L'APPEL D'OFFRES.

En cas de situation exceptionnelle d'annulation ou d'infructuosité, le client peut procéder à mettre terme au processus de l'appel d'offre, les soumissionnaires ne peuvent prétendre à aucune réparation de quelque nature qu'elle soit.

Le soumissionnaire ne peut prétendre à aucune indemnité dans le cas d'infructuosité, d'annulation de l'opération où son offre ne sera pas retenue.

ARTICLE 30 : ATTRIBUTION PROVISOIRE.

Un avis d'attribution provisoire du contrat sera publié dans la presse nationale et /ou le BOMOP. Cet avis comportera les informations nécessaires ayant motivées l'attribution.

ARTICLE 31 : POSSIBILITE D'INTRODUIRE DES RECOURS.

Tout soumissionnaire qui conteste ce choix peut introduire un recours auprès du secrétariat de la commission des achats de la SCHB dans un délai de 10 jours à compter de la première parution de L'avis d'attribution provisoire dans la presse nationale et /ou le BOMOP.

Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un recours est prorogée au jour ouvrable suivant.

Dépassant ce délai, aucun recours ne sera accepté,

ARTICLE 32 : ATTRIBUTION DEFINITIVE

L'attribution définitive du contrat est notifiée par écrit au soumissionnaire retenu avant l'expiration du délai de validité de l'offre.

Le soumissionnaire retenu pourra être éventuellement " invité" à optimiser et négocier les articles du contrat

A..... Le

Lu et accepté

(Nom, Qualité du signataire)

(Cachet de la société)

S.C.H.B
Direction Générale
Secrétariat de la Commission
des Achats

Société des Ciments de Hamma Bouziane

- SCHB -

Comité AD - HOC

ANNEXES

S.C.H.B
Direction Générale
Secrétariat de la Commission
des Achats

Société des Ciments de Hamma Bouziane

- SCHB -

Comité AD - HOC

ANNEXE 01
LETTRE DE SOUMISSION
LOT N°01 : MOTEUR 600 KW

Société des Ciments de Hamma Bouziane
 - SCHB -
 Comité AD - HOC

(Sur papier à en-tête du soumissionnaire)

→ La présente lettre de soumission est présentée dans le cadre de l'Achat de **LOT N°01 : Fourniture et supervision de montage et de mise en service d'Un (01) Moteur électrique à cage d'une puissance de 600 kW, asynchrone, démarrage direct pour entraînement concasseur Sécheur avec Un jeu de roulement (coté accouplement et côté opposé accouplement).**

(Dans le cas d'un Achat alloti, préciser le numéro du lot concerné, ainsi que son intitulé)

Engagement du Soumissionnaire :

- Cas d'un Soumissionnaire seul :

Nom, prénom,
 Nationalité,
 Date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion de l'Achat suscité portant sur (objet précis du contrat) :

 Dénomination de la société :
 Adresse,
 N° de téléphone :
 N° de fax :
 Adresse électronique :
 Numéro d'identification statistique (NIS) pour les sociétés de droit algérien :
 Et le numéro D-U-N-S pour les sociétés étrangères :

- Cas d'un Soumissionnaire en Groupement :

L'ensemble des membres du Groupement s'engagent, sur la base de l'offre du Groupement :
 Dénomination du Groupement :
 Préciser si le Groupement est conjoint ou solidaire :
 Présentation de chaque membre du Groupement :

 Dénomination de la société :
 Adresse,
 N° de téléphone :
 N° de fax :
 Adresse électronique :
 Numéro d'identification statistique (NIS) pour les sociétés de droit algérien :
 Et le numéro D-U-N-S pour les sociétés étrangères :

Nom, prénom,
 Nationalité,
 Date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion de l'Achat suscité :

Je soussigné, m'engage, après avoir pris connaissance des pièces du dossier de l'Achat et après avoir apprécié sous ma responsabilité, la nature et la complexité des prestations à exécuter :

(objet précis du contrat).....
.....

- Remets, revêtus de ma signature, un bordereau des prix et un détail estimatif, établis conformément au contenu du Cahier Des Charges.
- Me soumetts et m'engage envers (**La Société des Ciments Hamma Bouziane- SCHB**), à exécuter les prestations conformément aux conditions du Cahier Des Charges et moyennant le montant de : (Indiquer le montant de l'offre en dinars algériens et, le cas échéant, en devises étrangères, **en lettres, en chiffres, en hors taxes et en toutes taxes comprises**) :

Montant HT en Chiffres.....
 Montant HT en lettres
 Montant TTC en chiffres
 Montant TTC en lettres

Dans un délai de :

Le délai en chiffre :
 Le délai en lettres :

Dans le cas d'un Groupement conjoint préciser les prestations exécutées par chaque membre du Groupement, en précisant le numéro du lot ou des lots concerné (s), le cas échéant :

- Désignation du membre :
- Nature des prestations :
- Montant HT et TTC en chiffres et en lettres des prestations :

Le service contractant (Société des ciments Hamma bouziane-SCHB) se libère des montants dues, par elle, en faisant donner crédit au compte bancaire :

N°.....
 Ouvert auprès :
 Adresse :

J'affirme sous peine de résiliation de plein droit du Contrat ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 et suivant de l'ordonnance n° 66-155, du 08 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal, que les renseignements fournis sont exacts.

Fait à ; le.....
(Nom, qualité du signataire et cachet du Soumissionnaire)

Société des Ciments de Hamma Bouziane
- SCHB -
Comité AD - HOC

- En cas de Groupement conjoint, préciser éventuellement, le numéro de compte bancaire de chaque membre du Groupement.
- En cas d'allotissement présenter une lettre de soumission par lot.
- Lorsque le Soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.

ANNEXE 01
LETTRE DE SOUMISSION
LOT N°02 : MOTEUR 850 KW

(Sur papier à en-tête du soumissionnaire)

- La présente lettre de soumission est présentée dans le cadre de l'Achat de **LOT N°02 : Fourniture et supervision de montage et de mise en service d'un (01) Moteur électrique d'une puissance de 850 kW à cage, asynchrone, démarrage direct pour entraînement VENCON (Ventilateur du concasseur) avec Un jeu de roulement (coté accouplement et côté opposé accouplement).**
- (Dans le cas d'un Achat alloti, préciser le numéro du lot concerné, ainsi que son intitulé)

Engagement du Soumissionnaire :

- Cas d'un Soumissionnaire seul :

Nom, prénom,
 Nationalité,
 Date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion de l'Achat suscité portant sur (objet précis du contrat) :

.....
 Dénomination de la société :
 Adresse,
 N° de téléphone :
 N° de fax :
 Adresse électronique :
 Numéro d'identification statistique (NIS) pour les sociétés de droit algérien :
 Et le numéro D-U-N-S pour les sociétés étrangères :

- Cas d'un Soumissionnaire en Groupement :

L'ensemble des membres du Groupement s'engagent, sur la base de l'offre du Groupement :
 Dénomination du Groupement :
 Préciser si le Groupement est conjoint ou solidaire :
 Présentation de chaque membre du Groupement :

.....
 Dénomination de la société :
 Adresse,
 N° de téléphone :
 N° de fax :
 Adresse électronique :
 Numéro d'identification statistique (NIS) pour les sociétés de droit algérien :
 Et le numéro D-U-N-S pour les sociétés étrangères :

Nom, prénom,
 Nationalité,
 Date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion de l'Achat suscité :

.....

Société des Ciments de Hamma Bouzi
 - SCHB -
 Comité AD - HOC
 S.C.H.B
 Direction Générale
 Secrétariat de la Commission
 des Achats

Je soussigné, m'engage, après avoir pris connaissance des pièces du dossier de l'Achat et après avoir apprécié sous ma responsabilité, la nature et la complexité des prestations à exécuter : (objet précis du contrat).....

• Remets, revêtus de ma signature, un bordereau des prix et un détail estimatif, établis conformément au contenu du Cahier Des Charges.

• Me soumetts et m'engage envers (La Société des Ciments Hamma Bouziane- SCHB), à exécuter les prestations conformément aux conditions du Cahier Des Charges et moyennant le montant de : (Indiquer le montant de l'offre en dinars algériens et, le cas échéant, en devises étrangères, en lettres, en chiffres, en hors taxes et en toutes taxes comprises) :

Montant HT en Chiffres.....

Montant HT en lettres

Montant TTC en chiffres

Montant TTC en lettres

Dans un délai de :

Le délai en chiffre :

Le délai en lettres :

Dans le cas d'un Groupement conjoint préciser les prestations exécutées par chaque membre du Groupement, en précisant le numéro du lot ou des lots concerné (s), le cas échéant :

• Désignation du membre :

• Nature des prestations :

• Montant HT et TTC en chiffres et en lettres des prestations :

Le service contractant (Société des ciments Hamma bouziane-SCHB) se libère des montants dues, par elle, en faisant donner crédit au compte bancaire :

N°.....

Ouvert auprès :

Adresse :

J'affirme sous peine de résiliation de plein droit du Contrat ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 et suivant de l'ordonnance n° 66-155, du 08 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal, que les renseignements fournis sont exacts.

Fait à ; le.....
(Nom, qualité du signataire et cachet du Soumissionnaire)

Société des Ciments de Hamma Bouziane
- SCHB -
Comité AD - IIOC

- En cas de Groupement conjoint, préciser éventuellement, le numéro de compte bancaire de chaque membre du Groupement.
- En cas d'allotissement présenter une lettre de soumission par lot.
- Lorsque le Soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.

ANNEXE 02
DECLARATION A SOUSCRIRE
(Sur papier à en-tête du soumissionnaire)

Société des Ciments de Hamma Bou
 - SCHB -
 Comité AD - HOC

Dénomination de la société :

Ou raison sociale :

Adresse du siège social :

Forme juridique de la société :

Montant du capital social :

Numéro et date d'inscription au Registre du Commerce, au Registre de l'Artisanat ou autre (à préciser) de.....sous le N° :

Wilaya ou seront exécutées les prestations objet du achat :

Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance du ou des responsables statutaires de la société et des personnes ayant qualité pour engager la société à l'occasion du achat :

Le déclarant atteste que la société est qualifiée et/ou agréée par un organisme spécialisé à cet effet, lorsque cela est prévu par des textes règlementaires :

Dans l'affirmative : (indiquer l'organisme qui à délivrer le document, son numéro, sa date de délivrance et sa date d'expiration) :

Le déclarant atteste que la société à réaliser pendant les trois dernières années un chiffre d'affaires annuel moyen de :(indiquer le montant du chiffre d'affaires en chiffres et en lettres) :

Existe-il des privilèges et nantissement inscrits à l'encontre de l'entreprise au Greffé du tribunal, section commerciale ? :.....

Dans l'affirmative : (préciser la nature des privilèges et nantissement et identifier le tribunal) :

Le déclarant atteste que la société n'est pas en état de faillite, de liquidation ou de cessation d'activité :

Le déclarant atteste que la société ne fait pas l'objet d'une procédure de déclaration de faillite, de liquidation ou de cessation d'activité :

La société est-elle en état de règlement judiciaire ou de concordat ? :.....

Dans l'affirmative : (identifier le tribunal et indiquer la date du jugement ou de l'ordonnance, dans quelles conditions la société est-elle autorisée à poursuivre son activité et le nom et l'adresse du syndic de règlement judiciaire) :

La société fait-t-elle l'objet d'une procédure de règlement judiciaire ou de concordat ? :.....

Dans l'affirmative : (identifier le tribunal et indiquer la date du jugement ou de l'ordonnance, dans quelles conditions la société est-elle autorisée à poursuivre son activité et le nom et l'adresse du syndic de règlement judiciaire) :

La société a-t-elle été condamnée en application des dispositions de l'ordonnance n° 03-03 du 19 juillet 2003, modifiée et complétée, relative à la concurrence ? :.....

S.C.H.B.
 Direction Générale
 Secrétariat de la Commission
 des Achats

Dans l’affirmative : (préciser la cause de la condamnation, la sanction et la date de la décision)

Le déclarant atteste que la société est en règle avec ses obligations fiscales parafiscales et l’obligation de dépôt légal de ses comptes sociaux :

La société s’est rendue coupable de fausses déclarations ? :
Dans l’affirmative : (préciser à quelle occasion, la sanction infligée et sa date) :

S.C.H.B
Direction Générale
Secrétariat de la Commission
des Achats

La société a-t-elle fait l’objet d’un jugement ayant autorité de la chose jugée et constatant un délit affectant sa probité professionnelle ? :

Dans l’affirmative : (préciser la cause de la condamnation, la sanction et la date du jugement)

La société a-t-elle fait l’objet de décision de résiliation aux torts exclusifs, par des maîtres d’ouvrage ? :

Dans l’affirmative : (indiquer les maîtres de l’ouvrage concernés, les motifs de leurs décisions, s’il y a eu recours auprès de la commission nationale des achat compétente, ou de la justice et les décisions ou jugements et leur date) :

La société est-elle inscrite sur la liste des opérateurs économiques interdits de soumissionner aux achat publics, prévue à l’article 61 du décret présidentiel n° 10-236 du 28 Chaoual 1431 correspondant au 7 octobre 2010, modifié et complété, portant réglementation des achat publics ?

Dans l’affirmative : (indiquer l’infraction et la date d’inscription à ce fichier) :

La société est-elle inscrite au fichier national des fraudeurs, auteurs d’infractions graves aux législations et réglementations fiscales, douanières et commerciales ? :

Dans l’affirmative : (préciser l’infraction et la date d’inscription à ce fichier)

Société des Ciments de Hamma Bouziane

- SCHB -

Comité AD - HOC

La société a-t-elle été condamnée pour infraction grave à la législation du travail et la sécurité sociale ? :.....

Dans l’affirmative : (préciser l’infraction, la condamnation et la date de la décision)

La société, lorsqu’il s’agit de soumissionnaires étrangers, a-t-elle manqué au respect de l’engagement d’investir prévu à l’article 24 du décret présidentiel n° 10-236 du 28 Chaoual 1431 correspondant au 7 octobre 2010, modifié et complété, portant réglementation des achat publics ?

Dans l’affirmative : (indiquer le maître de l’ouvrage concerné, l’objet du achat, sa date de signature

et de notification et la sanction infligée :

.....

Indiquer le nom, le(s) prénom(s), la qualité, la date et lieu de naissance et la nationalité du signataire de la déclaration :

J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit du achat ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Je certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66 -156 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Fait à :le :

Le soumissionnaire

(Nom, prénom, qualité du signataire et cachet de la société

- En cas de Groupement, chaque membre doit fournir sa propre déclaration à souscrire.
- Le chef de file doit mentionner qu'il agit au nom du Groupement et préciser la nature du Groupement (Conjoint ou Solidaire).

S.C.H.B
 Direction Générale
 Secrétariat de la Commission
 des Achats

Société des Ciments de Hamma Bouziane

- SCHB -

Comité AD - HOC

ANNEXE 03
DECLARATION DE PROBITE
(Sur papier à en-tête du soumissionnaire)

Je soussigné(e)

Nom et prénom :

Nationalité :

Date et lieu de naissance

Agissant au nom et pour le compte de la société :

Forme juridique de la société :

NIS ou D-U-N-S

Ayant qualité pour engager la société à l'occasion de l'Achat portant sur (objet précis de l'achat) :

.....

.....

Je déclare sur l'honneur que ni moi, ni l'un de mes employés, représentants ou sous-traitants, n'avons fait l'objet de poursuites pour corruption ou tentative de corruption d'agents publics. (Dans le cas contraire préciser la nature de ces poursuites, la décision rendue et joindre une copie du jugement) :

M'engage à ne recourir à aucun acte ou manœuvre dans le but de faciliter ou de privilégier le traitement de mon offre au détriment de la concurrence loyale.

M'engage à ne pas m'adonner à des actes ou à des manœuvres tendant à promettre d'offrir ou d'accorder à un agent public, directement ou indirectement, soit pour lui-même ou pour une autre entité, une rémunération ou un avantage de quelque nature que ce soit, à l'occasion de la préparation, de la négociation, de la conclusion ou de l'exécution ou de contrôle d'un Contrat ou Avenant.

Déclare avoir pris connaissance, que la découverte d'indices concordants de partialité ou de corruption, avant, pendant ou après la procédure de conclusion d'un Contrat ou Avenant, constituerait un motif suffisant pour annuler le Contrat ou l'Avenant en cause.

Elle constituerait également un motif suffisant pour prendre toute mesure coercitive, pouvant aller jusqu'à l'inscription sur la liste d'interdiction des Fournisseurs/Soumissionnaires de participer aux Achats, la résiliation du Contrat et/ou l'engagement de poursuites judiciaires.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 et suivant de l'Ordonnance n° 66/156, du 08 Juin 1966, modifiée et complétée, portant Code Pénal, que les renseignements fournis ci-dessous sont exacts.

Fait à :, le.....

(Nom, qualité du signataire et Cachet du Soumissionnaire)

S.C.H.B
Direction Générale
Secrétariat de la Commission
des Achats

Société des Ciments de Hamma Bouziane

- SCHB -

Comité AD - HOC

- En cas de Groupement, chaque Membre doit fournir sa propre déclaration de probité.
- En cas de Sous-traitance, chaque Sous-traitant doit fournir sa propre déclaration de probité.

ANNEXE 04**ATTESTATION DE DELEGATION DE POUVOIR**
(Sur papier à en-tête du soumissionnaire)S.C.H.B
Direction Générale
Secrétariat de la Commission
des Achats

Je Soussigné (Nom, Prénom, Fonction, Nationalité)

De la société :

Forme juridique de la Société :

Au capital Social de : (Montant du Capital)

Adresse du Siège Social.....

NIS ou D-U-N-S

Agissant en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par.....

En date du :

Avec possibilité de déléguer, donne par la présente, pouvoir à Monsieur, Madame, (nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance, fonction) :

De Négociier et conclure avec **L'EPE SPA Société des Ciments Hamma Bouziane (SCHB), filiale du Groupe GICA**, le contrat relatif à (objet précis du contrat) :

.....

.....

.....

En foi de quoi, je délivre la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à.....Le.....

Le soumissionnaire

(Nom, Prénom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

Société des Ciments de Hamma Bouziane

- SCHB -

Comité AD - HOC

ANNEXE 05**FICHE D'IDENTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE**
(Sur papier à en-tête du soumissionnaire)**Présentation du Soumissionnaire :**

Nom, prénom,

Nationalité,

Date et lieu de naissance du signataire.....

Ayant qualité pour engager la société à l'occasion de l'Achat suscité (Objet de l'Achat) :
.....

a. Présentation du Soumissionnaire seul :

Raison sociale :

Nationalité :

Adresse du siège social :

Montant du capital social :

Forme juridique :

Date de création :

N° de téléphone :

N° de fax :

Adresse électronique :

Numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien :

Numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :

Domaine d'activité :

Effectifs :

Résultats financiers (03 dernière années) : -
-
-

Société des Ciments de Hamma Bouziane
- SCIB -

Comité AD - HOC

b. Présentation du Soumissionnaire en groupement momentané d'entreprises :

Préciser si le Groupement est conjoint ou solidaire :

Nombre des membres du groupement (en chiffres et en lettres) :

Nom du groupement :

Présentation de chaque membre du groupement :

Raison sociale :

Nationalité :

Adresse du siège social :

Montant du capital social :

Forme juridique :

Date de création :

N° de téléphone :

N° de fax :

Adresse électronique :

Numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien :

Numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :

Domaine d'activité :

Effectifs :

Résultats financiers (03 dernière années) : -

S.C.H.B
Direction Générale
Secrétariat de la Commission
des Achats

-
-

La société membre du Groupement est-elle mandataire du Groupement ?.....

Le membre du groupement (Tous les membres du groupement doivent opter pour le même choix) :

- Signe individuellement la déclaration à souscrire, la lettre de soumission, l'offre du groupement, ainsi que toutes modifications du Contrat qui pourraient intervenir ultérieurement « Avenant », ou
- Donne mandat à un membre du groupement, conformément à la convention de groupement, pour signer, en son nom et pour son compte, la déclaration à souscrire, la lettre de soumission, l'offre du groupement, ainsi que toutes modifications du Contrat qui pourraient intervenir ultérieurement « Avenant »

.....

Dans le cas d'un groupement conjoint préciser les prestations exécutées par chaque membre du groupement en indiquant le numéro du lot ou des lots concerné(s), le cas échéant :

.....

Fait à, le.....

Le soumissionnaire

(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

S.C.H.B
Direction Générale
Secrétariat de la Commission
des Achats

Société des Ciments de Hamma Bouziane
- SCHB -
Comité AD - HOC

- Tous les champs doivent obligatoirement et correctement être remplis.
- En cas de groupement, présenter une fiche d'identification par membre.
- En cas d'allotissement présenter une fiche d'identification pour tous les lots.
- Lorsque le Soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.

(Sur papier à en-tête du soumissionnaire)

ANNEXE 06**MODEL DE L'OFFRE FINANCIERE**

(Sur papier à en-tête du soumissionnaire)

FACTURE PROFORMA N°**DATE :**LOT N°01 : Moteur 600 KW

DESIGNATION	QUANTITE	PRIX UNITAIRES (HT)	TOTAL
1/ FOURNITURES			
1.1/ Moteur 600 KW à cage - Réf et caractéristiques :	01		
1.2 / Roulement CA			
1.3/ Roulement COA			
Total Fourniture HT			
TVA (19%)			
Total Fourniture TTC			

✓ Le délai de livraison de l'ensemble de la fourniture :

✓ La durée de garantie de l'ensemble de la fourniture :

Fait à, le.....

Le soumissionnaire

(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

S.C.H.B
Direction Générale
 Secrétariat de la Commission
 des Achats

Société des Ciments de Hamma Bouziane

- SCHB -

Comité AD - HOC

(Sur papier à en-tête du soumissionnaire)

ANNEXE 06**MODEL DE L'OFFRE FINANCIERE**

(Sur papier à en-tête du soumissionnaire)

FACTURE PROFORMA N°

DATE :

LOT N°02 : Moteur 850 KW

DESIGNATION	QUANTITE	PRIX UNITAIRES (HT)	TOTAL
1/ FOURNITURES			
1.1/ Moteur 850 KW à cage - Réf et caractéristiques :	01		
1.2 / Roulement CA			
1.3/ Roulement COA			
Total Fourniture HT			
TVA (19%)			
Total Fourniture TTC			

- ✓ Le délai de livraison de l'ensemble de la fourniture :
- ✓ La durée de garantie de l'ensemble de la fourniture :

Fait à, le

Le soumissionnaire

(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

S.C.H.B
 Direction Générale
 Secrétariat de la Commission
 des Achats

Société des Ciments de Hamma Bouziane

- SCHB -

Comité AD - HOC

ANNEXE 07**CARACTERISTIQUES TECHNIQUES ET PLANS
D'ENCOMBREMENTS :****LOT N°01 : MOTEUR 600 KW SELON CONSTRUCTEUR D'ORIGINE**

- **Type : MOTEUR ASYNCHRONE TNC 630 S4 JEUMONT SCHNEIDER**
- Degré de protection : IP 55
- Puissance : 600 KW
- Tension Us : 5500 V
- Courant nominal Is : 75 A (*)
- Vitesse de rotation : 1500 Tr/mn
- Cos φ : 0,90
- **Hauteur d'axe : 630 mm**
- Classe d'isolation : F
- Sens de rotation : Unidirectionnel
- Fréquence : 50 Hz
- Température ambiante : 50°C
- Forme : B3
- **Entre axe : 1060 x 710**
- Paliers : Paliers à roulement
- **Diamètre bout d'arbre : 120 mm**
- Accessoires :
 - 06 Sondes PT 100 Bobinage
 - 02 Sondes PT 100 Paliers
 - 01 Résistance de chauffage

S.C.H.B
Direction Générale
Secrétariat de la Commission
des Achats

Important : Les caractéristiques techniques ne sont données qu'à titre indicatif.

Société des Ciments de Hamma Bouziane

- SCHB -

Comité AD - HOC

EXIGENCES SUPPLEMENTAIRES :

- Degré de protection : IP 55 ou IP 65
- Rendement énergétique. Classe **IE3** (Premium Efficiency) ou **IE4** (Super Premium Efficiency).
- Un facteur de puissance supérieur a 0,85 est exigé.
- classe d'isolation thermique F ou H
- 02 Résistances de chauffage

S.C.H.B
Direction Générale
Secrétariat de la Commission
des Achats

Société des Ciments de Hamma Bouziane

- SCHB -

Comité AD - HOC

MOTEUR ELECTKW 600 CDE CONCASSEUR SECHEUR (12H02M1)

TNC 630 S4

JEUMONT SCHNEIDER

Desc. Attributs	Valeur Attributs	Desc. Attributs	Valeur Attributs
Puissance	600	Demarage	DIRECT
Tension	5500	Cos φ	0.9
Intensite	75	Classe d'isolement	B-IP54
Vitesse	1500	Poids	3175 KG
Form	B3	Constructeur	JS
Hauteur d'axe	630	Balais	
Bout d'arbre	120	Porte Balais	
Entre Axes	(1050x710)	Tension Induit	
Roulement CA	NU 325MC3	Intensite Induit	
Roulement COA	6325MC3	N° de serie	39135

S.C.H.B
 Direction Générale
 Secrétariat de la Commission
 des Achats

Société des Ciments de Hamma Bouziane

- SCHB -

Comité AD - HOC

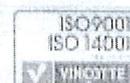


Siege Social

9 Z.I Rhumel, BP.87 - Boussouf - Constantine, Algérie
 T 213 (0) 31 60 65 43 F 213 (0) 31 60 65 39
 contacts.schbdg@gica.dz

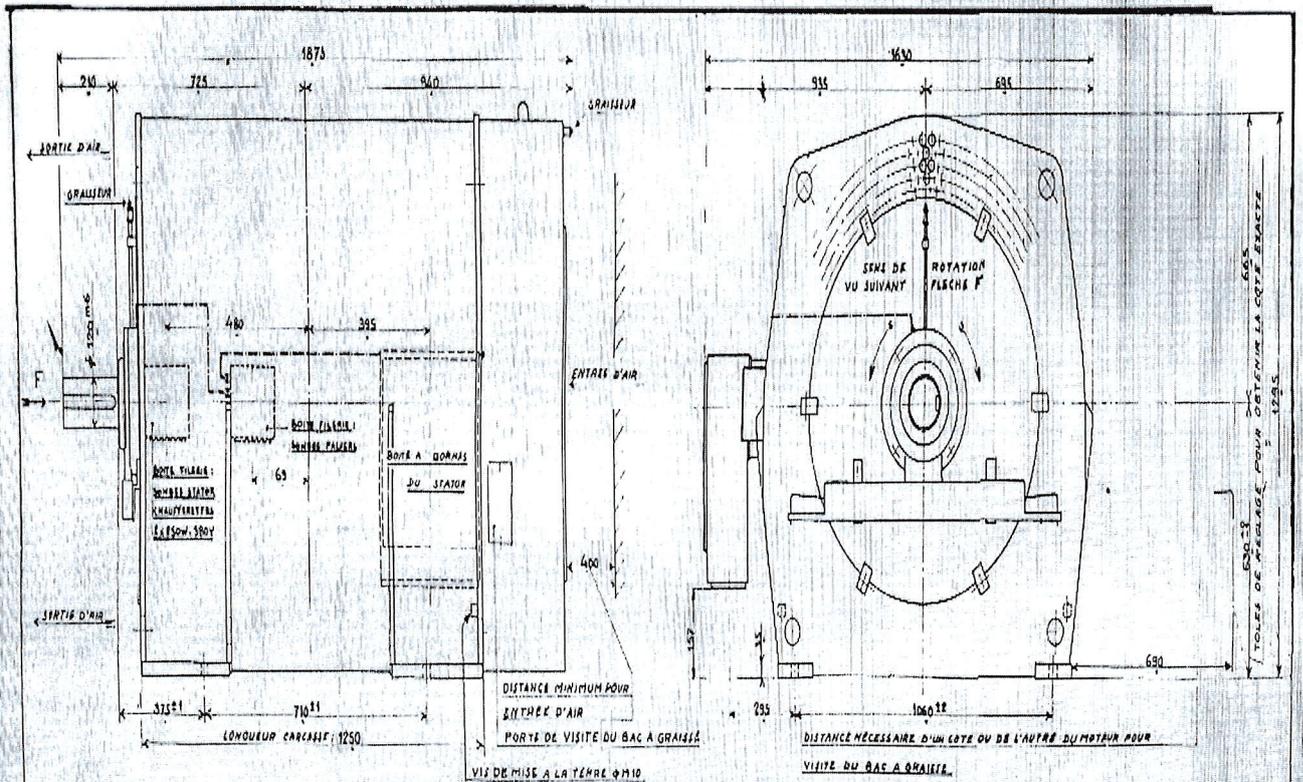
Cimenterie

9 BP.02 - Hamma Bouziane - Constantine, Algérie
 T 213 (0) 31 90 68 45 F 213 (0) 31 90 66 23
 contacts.schbunec@gica.dz

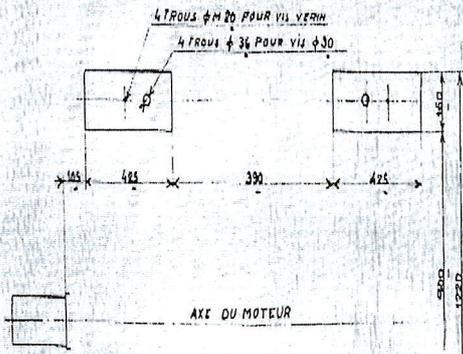


PLAN D'ENCOMBREMENT DU MOTEUR 600 KW

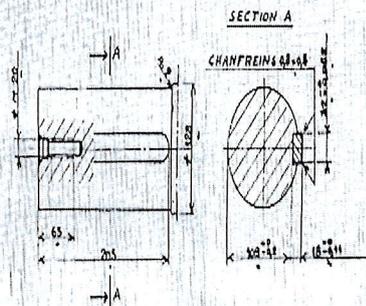
Ouvrir



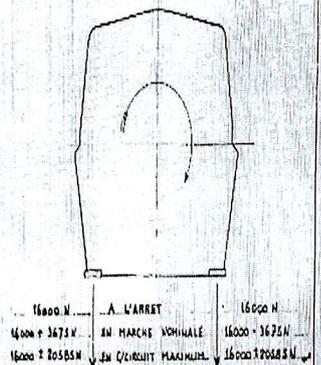
VUE EN PLAN DES PATTES DU MOTEUR



DETAIL DU BOUT D'ARRÊT



FORCES SUR MASSIF



DÉSIGNÉ PAR VÉRIFIÉ PAR DATE APPR. ou des modifications		CHANGÉ C1		TNC 630 S 4 ENCOMBREMENT JELMONT-SCHNEIDER 3AA0959		PLAN ENCOMBREMENT DE PLAN EST LA PROPRIÉTÉ DE CREUSOT-LOIRE ENTREPRISES LE PEUT ÊTRE REPRODUE AUTORSATION ECRIE ÊTRE UTILISE OU COMMUNIQUÉ À DES TERS SANS LA CAUTION D'ÊTRE POUR EN ÉVITER LA INVALIDATION		PLAN N° REP.	
SOCIÉTÉ NATIONALE DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION CIMENTIERE DE 3000 T/JOUR				CONSTANTINE ALGERIE		ENTRAINEMENT CONCASSEUR SECHEUR 600 KW REP 12 HM 02		PLAN N° REP.	

S.C.H.B.
 Direction Générale
 Secrétariat de la Commission
 des Achats

Société des Ciments de Manika Bouziane
 - SCHB -
 Comité AD - HOC

LOT N°02 : MOTEUR 850 KW SELON CONSTRUCTEUR D'ORIGINE**Type : MOTEUR ASYNCHRONE TNC 710 S6 JEUMONT SCHNEIDER**

- Degré de protection : IP 55
- Puissance : 850 KW
- Tension Us : 5500 V
- Courant nominal Is : 106 A (*)
- Vitesse de rotation : 1000 Tr/mn
- Cos φ : 0,90
- **Hauteur d'axe : 710 mm**
- Classe d'isolation : BIP 54
- Sens de rotation : Unidirectionnel
- Fréquence : 50 Hz
- Température ambiante : 50°C
- Forme : B3
- **Entre axe : 1180 x 800**
- Paliers : Paliers à roulement
- **Diamètre bout d'arbre : 130 mm**
- Accessoires :
 - 06 Sondes PT 100 Bobinage
 - 02 Sondes PT 100 Paliers
 - 01 Résistance de chauffage

S.C.H.B
Direction Générale
Secrétariat de la Commission
des Achats

Important : Les caractéristiques techniques ne sont données qu'à titre indicatif.

Société des Ciments de Hamma Bouziane

- SCHB -

Comité AD - HOC

EXIGENCES SUPPLEMENTAIRES :

- Degré de protection : IP 55 ou IP 65
- Rendement énergétique. Classe **IE3** (Premium Efficiency) ou **IE4** (Super Premium Efficiency).
- Un facteur de puissance supérieur a 0,85 est exigé.
- classe d'isolation thermique F ou H
- 02 Résistances de chauffage

S.C.H.B
Direction Générale
Secrétariat de la Commission
des Achats

Société des Ciments de Hamma Bouziane

- SCHB -

Comité AD - HOC

Attributs			
Familie			
Code:	2	Moteur	
Desc. Attributs	Valeur Attributs	Desc. Attributs	Valeur Attributs
Puissance	850	Demarage	DIRECT
Tension	5500	Cos Q	0.9
Intensite	106	Classe d'isolement	B IP54
Vitesse	1000	Poids	4085 KG
Form	B3	Constructeur	JS
Hauteur d'axe	710	Balais	
Bout d'arbre	130mm	Porte Balais	
Entre Axe	(1180x800)	Tension Induit	
Roulement CA	NU 328MC3	Intensite Induit	
Roulement CDA	6328MC3	N° de serie	

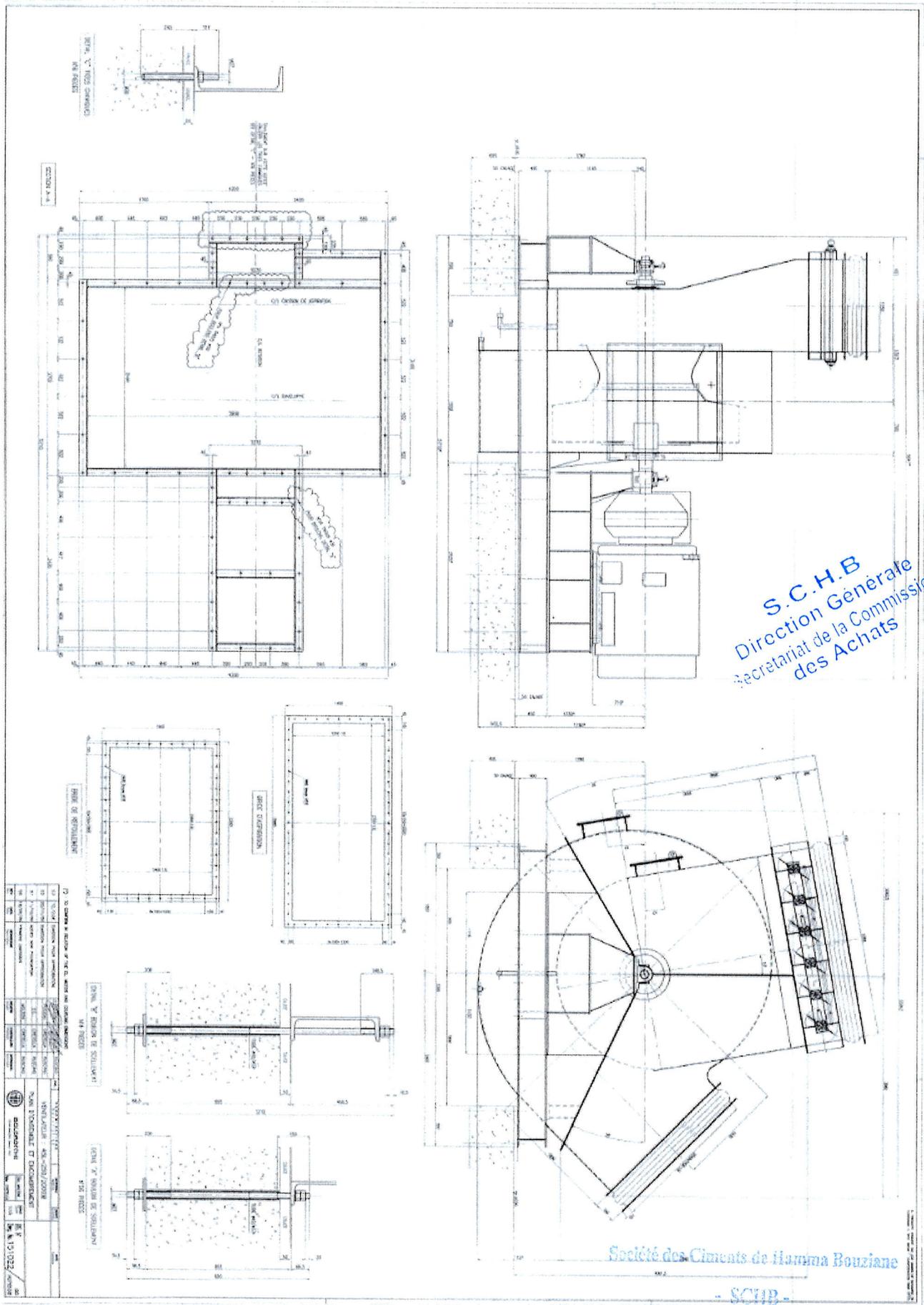
S.C.H.B
 Direction Générale
 Secrétariat de la Commission
 des Achats

Société des Ciments de Hamma Bouziane

- SCHB -

Comité AD - ROC

PLAN D'ENCOMBREMENT DU MOTEUR 850 KW



S.C.H.B.
 Direction Générale
 Secrétariat de la Commission
 des Achats

Société des Ciments de Hamma Bouziane

- SCHB -

Comité AD - HOC

ANNEXE 08 : QUESTIONNAIRE TECHNIQUE**LOT N°01 : MOTEUR 600 KW****QUESTIONNAIRE A REMPLIR OBLIGATOIREMENT**
PAR LE SOUMISSIONNAIRE

Notre demande	Votre réponse / proposition
Exigences du cahier des charges	
Conformité au cahier des charges : Toutes les clauses techniques, administratives et réglementaires doivent répondre aux exigences du cahier des charges.	
Rendement énergétique : Favoriser les moteurs de classe IE3 (Premium Efficiency) ou IE4 (Super Premium Efficiency). Le rendement affecte directement les coûts d'exploitation à long terme.	
Facteur de puissance : Un facteur de puissance élevé (>0,85) est exigé, un facteur de puissance supérieur sera apprécié lors de l'évaluation.	
Degré de protection (IP) : Protection contre la poussière et l'eau (par exemple, IP55 ou IP65) pour garantir une utilisation dans des environnements difficiles.	
Garantie que la fourniture se monte en lieu et place de l'existant.	
Garantie : Durée et couverture (pièces, main-d'œuvre, dépannage, etc.). Une garantie longue et complète (au moins 18 mois) est essentielle. Le soumissionnaire peut proposer une garantie supérieure qui sera appréciée lors de l'évaluation.	
Qualité des matériaux et robustesse : Durée de vie des roulements, classe d'isolation (F ou H), et résistance aux conditions d'exploitation (température, humidité, vibrations).	
Service après-vente : Garantie de l'existence d'un service après-vente et la disponibilité de la pièce de rechange pour une durée minimale de 10 ans.	

(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

S.C.H.B
Direction Générale
Secrétariat de la Commission
des Achats

Société des Ciments de Hamma Bouziane

- SCHB -

Comité AD - HOC

ANNEXE 08- Bis : QUESTIONNAIRE TECHNIQUE**LOT N°02 : MOTEUR 850 KW****QUESTIONNAIRE A REMPLIR OBLIGATOIREMENT****PAR LE SOUMISSIONNAIRE**

Notre demande	Votre réponse / proposition
Exigences du cahier des charges	
Conformité au cahier des charges : Toutes les clauses techniques, administratives et réglementaires doivent répondre aux exigences du cahier des charges.	
Rendement énergétique : Favoriser les moteurs de classe IE3 (Premium Efficiency) ou IE4 (Super Premium Efficiency). Le rendement affecte directement les coûts d'exploitation à long terme.	
Facteur de puissance : Un facteur de puissance élevé (>0,85) est exigé, un facteur de puissance supérieur sera apprécié lors de l'évaluation.	
Degré de protection (IP) : Protection contre la poussière et l'eau (par exemple, IP55 ou IP65) pour garantir une utilisation dans des environnements difficiles.	
Garantie que la fourniture se monte en lieu et place de l'existant.	
Garantie : Durée et couverture (pièces, main-d'œuvre, dépannage, etc.). Une garantie longue et complète (au moins 18 mois) est essentielle. Le soumissionnaire peut proposer une garantie supérieure qui sera appréciée lors de l'évaluation.	
Qualité des matériaux et robustesse : Durée de vie des roulements, classe d'isolation (F ou H), et résistance aux conditions d'exploitation (température, humidité, vibrations).	
Service après-vente : Garantie de l'existence d'un service après-vente et la disponibilité de la pièce de rechange pour une durée minimale de 10 ans.	

S.C.H.B
 Direction Générale
 Secrétariat de la Commission
 des Achats

(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

Société des Ciments de Hamma Bouziane

- SCHB -

Comité AD - HOC